

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/01/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	7	9

L'an 2025, le 22 Janvier à 20 :00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE DU BOIS s'est réuni à la Salle Associative Camille Montchâtre, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOURGOIN Pascal, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/01/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/01/2025.

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, MOULIN Valérie, MM CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GRIGNÉ Valérie à M. BOURGOIN Pascal, M. FAYOLLE Stéphane à Mme MOULIN Valérie

Excusé(s) : Mme OUARDIRHI Roselyne, MM BLOT Mickaël, DUBOIS Jean-Paul, FOUQUERAY Olivier

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Mangers
Le : 24/01/2025
Et
Publication ou notification du :
24/01/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme BARBIER Gwenaëlle

2025-02 – Fonds de concours 2023 Construction d'une Maison d'Assistants Maternels

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de La Chapelle du Bois a sollicité la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise pour l'octroi d'un fonds de concours 2023 au titre des opérations diverses : Construction d'une Maison d'Assistants Maternels.

Cette dernière réunie en assemblée plénière le 26 juin 2023 a décidé d'allouer à notre commune le fonds de concours 2023 d'un montant de 12 500 € au titre des opérations diverses : construction d'une maison d'assistants maternels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- VISE la délibération de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise en date du 26 Juin 2023 sur l'attribution des fonds de concours 2023,
- ACCEPTE le fonds de concours de la CCHS alloué à la commune sur le thème : 4 - Opérations diverses : construction d'une maison d'assistants maternels d'un montant de 12 500 € dont le montant ht des travaux est estimé à 350 000.00 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Intitulé du Fonds de Concours	Montant H.T. des dépenses retenues	Taux	Montant de subvention sollicitée ou obtenue
Opérations diverses : Construction d'une Maison d'Assistants Maternels	350 000 €	3,57 %	12 500 €
Total des financements			12 500 €
Part restant à la charge de la commune			337 500 €
Montant total de l'opération	350 000 €		350 000 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures. Pour copie conforme :
En mairie, le 24/01/2025
Le Maire, Pascal BOURGOIN

